



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 2879

Texte de la question

## RÉFORME DU COLLÈGE

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Hetzel, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Patrick Hetzel.** Au risque de vous gêner, monsieur le Premier ministre, je vous poserai une question sur le fond...

**M. Razy Hammadi.** C'est vous qui touchez le fond !

**M. Patrick Hetzel.** ...même si vos propos d'hier montrent que vous n'aimez pas cela.

Dans l'élan du traité de l'Élysée, la France a développé de très nombreuses actions pour que nos jeunes apprennent la langue de Goethe, connaissent la culture de notre voisin et développent des relations fraternelles avec la jeunesse allemande. Cela a un sens tout particulier en raison de l'histoire de nos deux pays et de leur destin économique partagé. Des actions pédagogiques importantes sont entreprises partout en France, et l'un des résultats très positifs a été la création de classes bilingues au collège. Et vous voulez mettre fin à ces classes, qui sont un succès.

**M. Luc Belot.** Nous voulons l'allemand pour tous !

**M. Patrick Hetzel.** Pourtant, il vaudrait mieux les développer. Votre décision est une erreur éducative, diplomatique, culturelle, politique et économique.

J'en appelle donc à votre sagesse, afin que l'on ne ruine pas cet édifice pédagogique franco-allemand si patiemment construit. Respectez donc les accords binationaux. Cette politique linguistique est une richesse inestimable. Mettre à mal notre politique linguistique en faveur de l'allemand est particulièrement anachronique au moment où, justement, nos voisins démultiplient les efforts en faveur du français.

**M. Bernard Accoyer.** C'est vrai !

**M. Patrick Hetzel.** Vous proposez la nomination d'un délégué ministériel à l'allemand. N'en avez-vous pas assez de procéder de la sorte ? Prenez vos responsabilités, monsieur le Premier ministre. Si vous désapprouvez la politique mise en œuvre vis-à-vis de l'allemand, alors vous devez remettre en cause celles et ceux qui ont pris cette décision. Monsieur le Premier ministre, quand allez-vous enfin retirer cette funeste réforme, qui nuit gravement à notre jeunesse et à la relation franco-allemande ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, le traité de l'Élysée, auquel vous faites référence, a en effet invité les gouvernements français et allemand à promouvoir la langue du partenaire chez lui.

**Mme Annie Genevard.** Alors il faut le faire !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Promouvoir la langue du partenaire, c'est notamment permettre que celle-ci puisse être choisie comme langue vivante 1, ce qui n'a jamais été garanti par la majorité à laquelle vous appartenez. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*) Jamais !

**M. Jean Glavany.** Eh oui !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Et ce choix de l'allemand comme langue vivante 1, auquel vous êtes si attachés, n'a cessé de se dégrader ces dernières années. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Je vous le répète : mon intention et mon ambition, c'est de mettre enfin en œuvre un pilotage national de la carte académique des langues, afin d'avoir dans toutes les académies, et pas seulement dans les académies frontalières, des professeurs d'école susceptibles d'enseigner l'allemand en langue vivante 1 à l'école primaire.

**M. Claude Goasguen.** Avec quel personnel ?

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Je me suis fixé un objectif : seuls 178 000 élèves optent aujourd'hui pour l'allemand en langue vivante 1 en primaire ; ils seront 200 000 à la rentrée 2016. Nous veillerons, dans ce but, à flécher les postes d'enseignants, et à recourir aux intervenants extérieurs, locuteurs natifs, que votre majorité avait supprimés il y a trois ans.

**M. Bernard Accoyer.** C'est une pseudo-réponse !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** S'agissant de la langue vivante 2, l'avancement d'un an de son apprentissage signifie que les élèves auront davantage d'heures de cours dans cette langue. Expliquez-moi comment cela pourrait ne pas bénéficier à l'allemand ! Il y aura, dans la scolarité d'un collégien, cinquante-quatre heures supplémentaires de langue vivante 2, ce qui signifie davantage d'heures d'allemand pour davantage de collégiens.

**M. Claude Goasguen.** Avec quels professeurs ?

**M. Philippe Meunier.** Arrêtez le massacre !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Enfin, pour favoriser le choix d'autres langues que l'anglais en langue vivante 1, nous permettrons à tous les enfants d'accéder à l'anglais, que les familles jugent si indispensable, dès la classe de sixième. Tout cela a vocation à promouvoir notamment l'allemand. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. Guy Geoffroy.** Ce n'est pas une réponse !

**M. Bernard Accoyer.** Vous ne répondez pas à la question !

**M. Laurent Furst.** Das ist unmöglich !

Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2879

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [14 mai 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mai 2015](#)